PROCLAMATION.

Le Citoyen RUDLER, Commissaire du Gouvernement français dans les pays conquis entre Meuse et Rhin, et Rhin et Moselle,

Aux Habitans des Pays conquis.

La République française sçait combattre & vaincre ses ennemis; mais elle ne sçait point abuser de la victoire. Des Princes coalisés contre sa Liberté, contre sa Constitution, ont osé conçevoir l'esperance de l'asservir; elle a pris les armes, les a soumis, &, contente d'assurer sa tranquillité, en bornant son territoire aux limites que lui avait tracées la nature, elle ne pense plus qu'à faire oublier aux peuples qu'elle a conquis, les maux inséparables de la guerre, & à leur faire insensiblement partager tous les droits, dont jouissent ses propres enfans.

Habitans de ces riantes contrées, que ceignent le Rhin, la Meuse & la Moselle, & que leurs eaux enrichissent dans leur cours, telles sont les dispositions bienfaisantes de la france à votre égard, & telle est la volonté de son Gouvernement. La cessation des hostilités lui offre l'occasion d'améliorer votre sort, &, dans sa tendre sollicitude, il me charge aussitôt de venir vous faire participer aux bienfaits des loix qui régissent les français, & qui doivent assurer votre bonheur. Qu'elle est douce pour mon cœur cette honorable mission! &, si j'en juge par cette aménité de caractère, par cette douceur de mœurs, par cet amour de la liberté qui vous distinguent, le succès en sera prompt & satisfaisant!

Une division territoriale favorable aux administrés, indispensable en elle même, sera la premiere de mes operations.

Le mode administratif & judiciaire, établi ensuite uniformement parmi vous, y fera naitre l'harmonie qui ne sauroit exister avec la varieté de vos Sénats, de vos Conseils, de vos Régences & de vos Jurisdictions sans nombre.

Tout ce qui tient à l'Esclavage, est supprimé comme outrageant l'homme, comme ne pouvant subsister sous les yeux de la liberté victorieuse; les effets de cette suppression seront dirigés par des reglemens successifs & particuliers.

Ainsi vous jouirez, sous ce régime nouveau, de toute la dignité de votre être.

Vous ne serez comptables de vos opinions réligieuses qu'à Dieu seul, & vos droits civils ne dependront point d'elles. Telles qu'elles puissent être, elles seront indistinctivement tolérées, également protégées, & celui là seul deviendrait coupable qui voudroit en abuser pour detruire la concorde générale & jetter le trouble dans la societé.

L'an VI sera mémorable pour ces contrées : affranchis du poids accablant de tous ces privilèges inventés par l'orgueil de ceux qui se disoient vos *Seigneurs* & vos *Maitres*, vous le serez encore, á compter du jour, où il a commencé, de ces dîmes qui détournent en grande partie le fruit de vos travaux, & de ces droits que le génie féodal a imaginés pour vous ravir, de mille manières, & vos jouissances & le prix de vos sueurs. Ils sont proscripts, & l'on ne pourra plus les exiger de vous, & vous ne les prodiguerez pas servilement, tous ces titres, toutes ces qualifications créés par la vanité, & que des conventions absurdes avaient attachés au hazard de la naissance.

Une Administration paternelle, dont les pouvoirs seront separés de la judicature, vous fera sentir sa benigne influence.

Des juges de paix vous offriront toutes les ressources de leur esprit conciliateur, avant que les tribunaux puissent s'ouvrir à vos débats litigieux, que vous verrez souvent étouffés à l'instant même qu'ils viendront d'éclore. L'accusation la plus grave ne sera dangereuse pour vout, qu'autant que vous seriez coupables. Inflexible, & la même

pour tous, la loi ne frappera jamais l'innocence, dont la voix trouvera toujours, de faciles moyens de se faire entendre.

Les circonstances empêchent que vous puissiez dès ce moment, élire vos Administrateurs & vos Juges; mais soyez convaincus que je choisirai parmi vous, les hommes les plus intègres & les plus éclairés. Je leur adjoindrai des Français, qui, leurs ainés dans la famille des hommes libres, seront pour eux des guides surs autant que nécessaires. Si quelques uns de mes choix ne repondaient pas à mes vœux, je serai toujours prêt à écouter les justes Réclamations qui me seroient adressées; mais je repousserai avec indignation toutes calomnies, toutes dénonciations qui tendroient à avilir les autorités, ou qui auroient pour but, d'entraver la marche des administrations, ou celle des tribunaux.

Par ce leger apperçu, vous pouvez juger, Citoyens, des avantages que va vous procurer votre organisation à laquelle je travaille avec tout le zêle que mon devoir, vos besoins, & vos heureuses dispositions m'inspirent.

Amis de la Liberté, qui courageusement en avez planté l'Arbre au bruit des chants que vous dictait votre amour pour elle, & vous qui, quoique plus timides, ne lui êtes pas moins attachés, du Rhin à la Meuse, de la Moselle au Rhin, ne formez qu'un seul faisceau de volontés: que le même sentiment vous unisse! qu'il s'annonce par les mêmes couleurs, celles qu'ont déployées à vos yeux nos étendarts!

Fermez l'oreille aux ennemis de votre bien, qui chercheroient à vous diviser. D'un commun accord recevez & suivez les Réglemens que je suis chargé de vous donner, & vous verrez briller, à l'instant, de son éclat consolateur, l'aurore de vôtre félicité.

Bonn, le 21 Frimaire, VI année de la République française.

RUDLER.